

CUBE 2020, un outil pour anticiper le Décret Performance Tertiaire !

Entreprises | Environnement Aujourd'hui



Quai Vendevre à Caen, le bâtiment champion à mi-parcours de Poste IMMO © Thomas and Porcher.

Comme pour actualiser les décisions de l'accord de Paris issu de la COP21, le décret, qui demandera aux bâtiments tertiaires une réduction de 25% de leur consommation énergétique d'ici 2020, est imminent.

Une consultation publique a été lancée en janvier dernier afin de mobiliser les gisements d'économie pour ce bâti tertiaire. Le concours CUBE 2020 s'avère être un excellent catalyseur pour atteindre ces objectifs. Classés en différentes catégories : superficie, avancée technique, type d'effectif, type de gestion publique ou privée, et degré de certification, les bâtiments inscrits à CUBE 2020 s'engagent tout simplement à réduire leur consommation énergétique.

Six mois après le début du concours, les 123 bâtiments en lice s'inscrivent sur une trajectoire moyenne à 5,40 % d'économies cumulées à mi-parcours (soit 10,80 % en extrapolant sur une année entière.) Le classement provisoire à fin janvier place déjà trois bâtiments au-dessus des 15% d'économies cumulées et vingt bâtiments au moins s'inscrivent au-dessus de la barre des 10% d'économies d'énergie ! En suscitant et en évaluant pendant un an les économies d'énergie atteintes sur un bâtiment, le concours mobilise deux des leviers les plus immédiatement rentables de l'efficacité énergétique d'un bâtiment : une meilleure exploitation du bâti et la mobilisation de ses occupants. En cela, il conjugue efficacité et rapidité pour une transition énergétique sereine, ludique et performante.

Pour la région Sud-Ouest

Poste Immo – Hôtel des Postes (Bordeaux) est 3ème dans la catégorie bâtiments certifiés

NB : : un tweet de Ségolène Royal, marraine de CUBE2020, à l'occasion de la Building Day de la COP 21, illustre sa déclaration et l'actualité comme la pertinence du concours.

Source : le 24/03/2016 - <http://www.echos-judiciaires.com/cube-2020-un-outil-pour-anticiper-le-decret-performance-tertiaire/>